

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

**DÉCISION N°2023/406**

**Du 20 décembre 2023**

### **Attribution du marché relatif à l'acquisition d'un véhicule d'occasion poids lourd d'un PTAC 19 tonnes de type 4x2 équipé d'un bras de levage - Marché 2023-16**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article R2123-1 1° du code de la commande publique relatif aux procédures adaptées pour les marchés dont la valeur estimée hors taxes du besoin est inférieure aux seuils européens,

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en concurrence des entreprises pour l'acquisition d'un véhicule d'occasion poids lourd d'un PTAC 19 tonnes de type 4x2 équipé d'un bras de levage pour les besoins de la commune de Ris-Orangis,

**CONSIDERANT** que le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée avec l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence aux Echos le 02 août 2023,

**CONSIDERANT** qu'un (1) seul pli a été déposé dans le délai imparti à savoir au plus tard le 28 Août 2023 à 12 heures 00,

**CONSIDERANT** que la société SAS LEIGNEL TP a remis une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité, en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature dudit marché numéroté 2023-16 :

### **DÉCIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à l'acquisition d'un véhicule d'occasion poids lourd d'un PTAC 19 tonnes de type 4x2 équipé d'un bras de levage pour les besoins la commune de Ris-Orangis avec la société SAS LEIGNEL TP dont le siège social se situe 427 rue Montet - 59169 FERIN.

2023/

**ARTICLE 2** : ARRETE le montant du marché à 70 000 € HT soit 84.000 € TTC.

**ARTICLE 3** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 20 décembre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 26 DEC. 2023

Publié le : 26 DEC. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
RIADHE OUARTI  
Le 26/12/2023 à 12:24